



Vous avez accueilli un nouvel enfant dans votre famille? PLANTEZ UN ARBRE EN SON HONNEUR!

Au cours de l'année 2022, votre famille s'est agrandie et vous avez accueilli un nouveau petit bébé? Soulignez son arrivée en participant au programme *Un nouvel enfant, un arbre*.



Par ce geste, vous contribuez au verdissement et à l'embellissement de votre ville en plus d'offrir un environnement de qualité aux familles lévisiennes pour les générations actuelles et futures.

Comment s'inscrire?

Consultez les critères d'admissibilité du programme et inscrivez-vous **avant le 31 janvier 2023**.

Inscription et conditions de participation :

► ville.levis.qc.ca, section *Un nouvel enfant, un arbre*



LE NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL DU PARC DE LA RIVIÈRE-ETCHEMIN OUVRE SES PORTES



Adeptes de plein air, c'est le 3 décembre prochain que vous pourrez profiter du nouveau pavillon d'accueil situé au parc de la Rivière-Échemin, dans le secteur Saint-Romuald.

Les nouveaux aménagements permettront aux usagers du parc de profiter de plusieurs services qui répondront également aux besoins des personnes à mobilité réduite :

- halte de ravitaillement et de repos
- comptoirs de services et d'alimentation
- salle à manger
- vestiaire
- services sanitaires
- local de secouristes
- espace de fartage

Heures d'ouverture

En période hivernale, entre 8 h et 16 h les fins de semaine, les jours fériés, de même que pendant le temps des fêtes ainsi que la semaine de relâche scolaire.

Une offre de service estivale sera présentée au cours des prochains mois.

🔍 Afin d'en savoir plus sur les activités praticables au parc de la Rivière-Échemin, consultez l'offre de service complète. →



CONSULTATION PUBLIQUE

Une **séance de consultation est prévue le 6 décembre 2022**, à 18 h 30, au 2175, chemin du Fleuve, salle du conseil, secteur Saint-Romuald. Lors de cette séance, le projet de règlement suivant sera présenté :

- **Projet de règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1224 à même une partie de la zone L1321 et agrandir la zone L1321 à même une partie de la zone I1222, secteur Saint-Romuald)**

Ce projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à modifier les limites des zones L1321, I1222 et I1224 situées à proximité de l'intersection de la 5e Rue et de la rue de Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald.

Une **consultation écrite**, accompagnant l'assemblée publique de consultation, aura lieu **du 29 novembre au 5 décembre 2022**. Les citoyens sont appelés à émettre des commentaires par écrit sur le projet de règlement ci-dessus par l'entremise de l'adresse courriel identifiée à l'avis public.

Consultez les avis publics à l'adresse suivante ► ville.levis.qc.ca/taxes-permis-règlements/avis-publics

DES SOUVENIRS
DE NOËL QUI N'IRONT
PAS AUX POUBELLES!

VILLE.LEVIS.QC.CA/SOUVENIRS



Pour les fêtes, Barbara offre
des leçons de chant à Zoé...
si Noël peut arriver!



DÉNEIGEMENT À LÉVIS

RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Pour faciliter le déneigement et assurer la sécurité de tous, la Ville réglemente le stationnement de nuit pendant l'hiver.

DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 15 MARS, VOUS POUVEZ STATIONNER VOTRE VÉHICULE SUR LES CHEMINS PUBLICS EN TOUT TEMPS, SAUF :

- Lorsqu'une opération déneigement est en cours
- Lorsque des panneaux de signalisation indiquent une interdiction de stationner

Lorsqu'une opération déneigement est en cours, il est interdit de stationner un véhicule sur les chemins publics entre 23 h et 7 h. Une opération déneigement peut avoir lieu même par beau temps après la fin des précipitations de neige.

INSCRIPTION AUX ALERTES AUTOMATIQUES

Pour être avisé à chaque fois qu'une opération déneigement aura lieu :

- Textez le mot NEIGE au 418 839-4141
- Inscrivez-vous aux alertes d'Info-Lévis à ville.levis.qc.ca/alertes



Vous pouvez aussi connaître le statut de déneigement pour une adresse spécifique en utilisant la ligne **info-déneigement**, au **418 838-4175**.

Pour en savoir plus sur le déneigement à Lévis :

Consultez la politique de déneigement au ► ville.levis.qc.ca, section *Transport et infrastructures*, rubrique *Déneigement*, page *Consignes pour le déneigement*

Pour en savoir plus sur les opérations déneigement :

Rendez vous au ► ville.levis.qc.ca, section *Transport et infrastructures*, rubrique *Déneigement*, page *Statut de l'opération déneigement*



NEIGE
+
OPÉRATION DÉNEIGEMENT
=
STATIONNEMENT INTERDIT DE 23 H À 7 H EN BORDURE DE RUE

Textez **NEIGE** au **418 839-4141**



Ici, quand on jette, ce n'est pas dans les toilettes

#pasdanslatoilette